

Activités cinématographiques

Établissements au 31-12-2005		
		Évolution depuis 1999
Total	140	+49 %
Non employeurs	70	+15 %
Employeurs	70	+19 %

Source : Insee, SIRENE-REE au 01/01/2006

Emplois en 2005		
		Évolution depuis 1999
Total	380	+4 %
Non salariés	70	+10 %
Salariés	310	+3 %

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

Moins de 400 personnes occupent un emploi à titre principal dans le secteur du cinéma qui compte 140 établissements en Alsace. C'est seulement 1 % de l'emploi et des établissements pour ce secteur, concentré en Île-de-France pour les deux tiers. Le poids de l'Alsace dans l'ensemble des régions hors Île-de-France est de 3 % et la moitié des établissements est localisée dans le bassin de vie de Strasbourg.

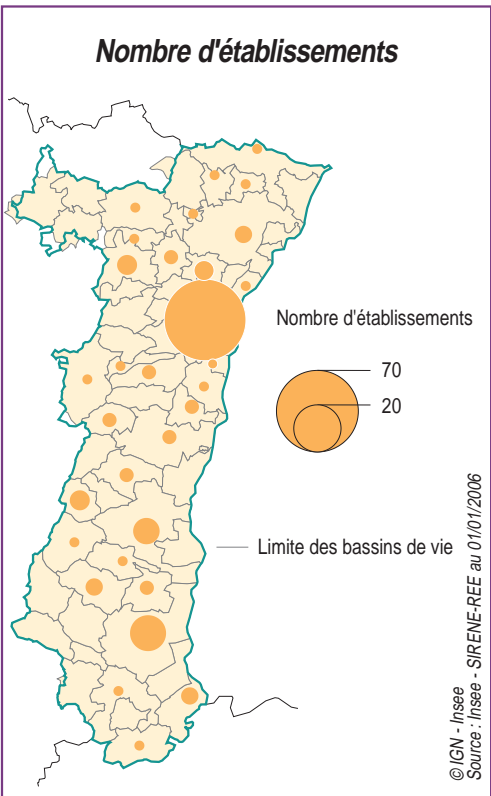
Depuis 1999, le nombre d'établissements a fortement augmenté (+50 %), l'emploi restant stable.

La moitié des établissements est exploitée en société commerciale. Les associations sont relativement nombreuses (22 %) pour un secteur aussi marchand que le cinéma. Le statut associatif concerne dans des proportions similaires la production et les salles de cinéma.

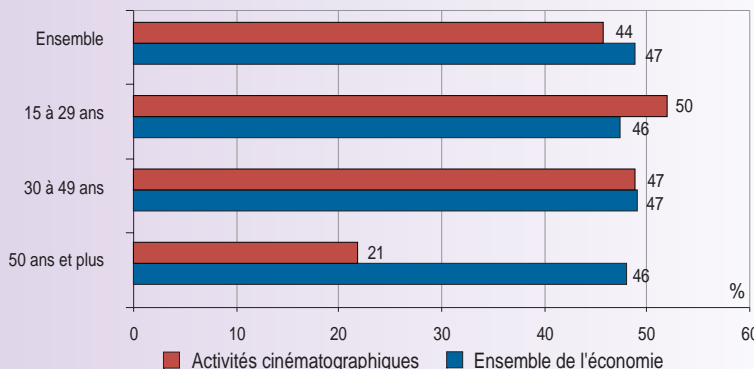
Les salles de cinéma représentent la moitié des emplois du secteur, les entreprises de prestations techniques et les producteurs de films regroupent chacun le quart des emplois. Les établissements de production de films, principalement de films publicitaires et institutionnels, sont très nombreux (90) mais ne sont actifs que ponctuellement autour d'un projet particulier.

Comparé à l'audiovisuel, le cinéma est deux fois moins pourvoyeur d'emplois à titre principal dans les professions techniques et technico-artistiques. Moins de 200 personnes sont concernées.

La production de films organisée le plus souvent autour de projets de courte durée se caractérise par un recours particulièrement important



Très peu de femmes de plus de 50 ans
Part des femmes selon l'âge en 2005



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

aux emplois intermittents (techniques, technico-artistiques et artistiques).

Les caractéristiques de l'emploi salarié de ce secteur sont spécifiques : 60 % des postes de travail ont une durée inférieure à 500 heures, le tiers des salariés est multiactif et 13 % des emplois sont occupés par des personnes ne résidant pas en Alsace. Par ailleurs, la part des postes en CDI est faible (37 %), mais nettement plus importante

Activités cinématographiques

que dans l'audiovisuel et surtout le spectacle vivant et les activités artistiques.

Enfin, ce qui différencie surtout le cinéma des deux autres secteurs ayant recours à l'intermittence c'est

le nombre relativement faible de salariés ayant connu une période de chômage dans l'année (13 %).

Les actifs du secteur sont jeunes : 36 % d'entre eux ont moins de 30 ans pour 21 % dans le reste de

l'économie. La parité hommes-femmes y est presque atteinte, à l'exception de la tranche d'âge des 50 ans et plus.

Caractéristiques des emplois salariés en 2005

	Cinéma	Ensemble*
Part des postes en CDI	37 %	55 %
Part des postes de moins de 500 heures	62 %	36 %
Part des salariés ayant connu au moins une période de chômage	13 %	11 %
Part des salariés résidant dans une autre région	13 %	6 %
Part des salariés multiactifs	34 %	13 %
Nombre moyen d'employeurs	2,1	1,1

* Ensemble de l'économie

Source : Insee, DADS 2005

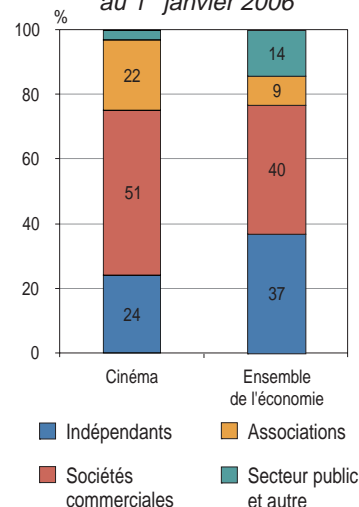
Les professions dans le secteur des activités cinématographiques en 2005

	Hommes	Femmes	Total
Assistants techniques et technico artistiques	110	60	170
Autres professions	100	110	210
Total	210	170	380

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

Une majorité de sociétés

Part des catégories juridiques au 1^{er} janvier 2006



Source : Insee, SIRENE-REE au 01/01/2006

Autrement vu ...

Le paysage cinématographique alsacien

En Alsace, des efforts importants ont été réalisés ces dernières années pour conforter et développer la diffusion dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, ainsi d'ailleurs que pour renforcer la capacité locale de production.

Les salles de cinéma, les associations, les producteurs, les réalisateurs sont organisés en réseaux. Les pouvoirs publics (État : centre national de la cinématographie (CNC) et DRAC), Région, Départements, Villes, soutiennent des projets tels que "École et cinéma", "Collège au cinéma", "Lycéens au cinéma"...

Une politique de soutien au cinéma et à l'audiovisuel a été mise en place en Alsace depuis 1994, qui dispose de deux fonds d'aide (Région et Communauté urbaine de Strasbourg) et de deux bureaux d'accueil des tournages.

Le parc cinématographique alsacien est composé de 31 établissements, dont 17 dans le Bas-Rhin et 14 dans le Haut-Rhin, pour un total de 112 salles, dont 17 salles d'art et d'essai et 4 multiplexes.

Les multiplexes représentent environ 67 % de la fréquentation, les établissements d'art et d'essai environ 20 %.

Un circuit itinérant créé en 1949 (la Coopérative régionale du cinéma culturel (CRCC)) compte 50 points de projection.

L'Alsace propose une dizaine de rencontres et de festivals autour du cinéma : celui du cinéma d'animation à Wissembourg, le festival "Augenblick", du cinéma en langue allemande, celui du court-métrage à Altkirch et "Cinoch" pour le jeune public à Rixheim, ainsi que les quinzaines du cinéma étranger organisées à Strasbourg.

L'organisation professionnelle du secteur

Il faut distinguer les sociétés de production de films de création, les sociétés travaillant essentiellement par commande (film institutionnel ou publicitaire) et les prestataires audiovisuels.

Un organisme de production a pour but de produire des films, soit de commandes publicitaires, institutionnelles, de promotion, ou de commandes TV.

Les organismes de production de films de création ont une forme juridique soit sociétaire, soit associative.

La production de création, c'est l'acquisition par le producteur des droits d'auteur, c'est-à-dire des droits de faire réaliser le scénario cédé par l'auteur à des conditions précises.

Source : DRAC